



Saison 2023-2024

Cours hebdomadaires

Cat.	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BABY (2018-2019)		☐ 16h00 – 17h00			☐ 17h15 – 18h15
PRÉ-POUSSIN (2016-2017)	☐ 17h15 – 18h15	☐ 14h00 – 15h00	☐ 17h15 – 18h15	☐ 17h15 – 18h15	
POUSSIN (2014-2015)	☐ 18h15 – 19h15	☐ 14h00 – 15h00	☐ 18h15 – 19h15	☐ 17h15 – 18h15	
BENJAMIN - MINIME (2010-2013)	19h15 – 20h30		19h15 – 20h30		
JUDO CADET - ADULTE	20h30 – 22h00		20h30 – 22h00		
TAÏSO					18h15 – 19h30
JUDO CADET				18h15 – 19h15	
JUJITSU - ADO		15h00 – 16h00		19h15 – 20h30	
JUJITSU - ADULTES				19h15 – 20h30	
JJB	20h30 – 22h00			20h30 – 22h00	

Cotisations annuelles

Catégories	Nbr	Cotisations		TOTAL	
BABY (2019) BABY (2018)		149 €	+ Licence Obligatoire 41 € (20 € pour les baby de 4 ans)	170 €	ou 90 € + 2 x 40 €
PRE-POUSSIN, POUSSIN		189 €		190 €	ou 90 € + 2 x 50 €
BENJAMIN, MINIME ⁽¹⁾		199 €		230 €	ou 110 € + 2 x 60 €
CADET, ADULTE ⁽²⁾		199 €		240 €	ou 120 € + 2 x 60 €
NE WAZA / JJB		199 €		240 €	ou 120 € + 2 x 60 €
TAISO ⁽³⁾		99 €		140 €	ou 80 € + 2 x 30 €
JUJITSU-FIGHTING		99 €		140 €	ou 80 € + 2 x 30 €
- REDUCTION ⁽⁴⁾	-	€		- €	
+ SUPPLEMENT ⁽⁵⁾	+	20 €			
TOTAL					

Paiement	Mode paiement	Montant			
		Sept (1 chèque)	Septembre	Février	Avril
Chèque(s)	☐				
Espèces	☐				
PASS +	☐				
Coupons sports ⁽⁶⁾	☐				
Chèques Vacances ⁽⁶⁾	☐				

INSCRIPTIONS

FORUM des ASSOCIATIONS

Samedi 09 Sept. 2023 au Gymnase Philippe Cousteau
FORUM : de 10h00 à 17h30

PERMANENCES AU DOJO

Pendant les deux premières semaines de cours
En cours d'année ▪ Selon les places disponibles, contacter le club

REPRISE le mardi 12 sept. 2023

Certains horaires de cours seront modulés en fonction des
taux d'inscription

4 PIECES OBLIGATOIRES POUR DEBUTER LES COURS

1 - Formulaire d'inscription rempli

2 - Certificat Médical (adulte)

- 1^{ère} inscription ou certificat de plus de 3 ans : Un certificat autorisant la pratique du Judo avec mention : « y compris pour la compétition »
- Renouvellement (si le certificat a moins de 3 ans) : Questionnaire de santé

3 - Règlement de la cotisation et de la licence

Chèque (ordre : Judo Club de Beynes) ▪ Espèces ▪
Chèques Vacances ▪ Coupons Sport ▪

Sur demande : attestation pour votre CE.

4 - Autorisation Droit à l'image, mineur ou majeur signé des deux parents.

- (1) Ce cours donne aussi accès au cours de Jujitsu.
- (2) Ce cours donne aussi accès soit au Jujitsu soit au Taïso.
- (3) A partir de 12 ans.
- (4) Réductions : 20 € pour 2 inscriptions et 40 € pour 3 inscriptions de la même famille
- (5) Supplément de 20 € pour pratiquer une activité supplémentaire
- (6) La cotisation annuelle est majorée de 2,5 % sur le montant des coupons sports et chèques vacances afin de couvrir les frais de gestion facturés au club par l'ANCV